

DÉCISION N° : 2009-FS-0730

**NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 1484356**

DOSSIER N° : 13537

Objet : Ressources Abitex Inc.

Accord pour le placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée par Ressources Abitex Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 8 octobre 2009 et modifiée le 13 octobre 2009 (la « demande »);

vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour les fins du placement à l'extérieur du Québec de 2 000 000 d'unités de l'émetteur au prix de 0,15 \$ l'unité, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription (le « placement »), le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité;

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord au placement.

Fait à Montréal, le 22 octobre 2009.

(s) *Benoit Dionne*

Benoit Dionne

Chef du Service du financement des sociétés

NR/mpi